

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 15
Procurations : 1
Votants : 16

**N° 2023 7 16 bis
Annule et remplace
la 2023 7 16**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 8 décembre à 18 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 1^{er} décembre 2023

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DELGENES, ESTRADE, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, GUILLEMAT et PONS.

A donné pouvoir :

Mme SALOMÉ à Mme PONS

Absents excusés :

Mmes BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, DESAINT, PITORRE, RIGAL, ROOU, SANEGRE et THIOUX.
Mrs DEJEAN, FONTA et GOURMANDIN.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

**OBJET : VOLET FINANCIER : demande de financements 2024 :
DETR priorité 3 – FDAL : Acquisition matériel de voirie y compris
matériel roulant**

Géraldine PONS, 1^{ère} Adjointe au Maire en charge des finances, informe les membres présents que l'Etat à travers la DETR 2024, mais aussi le Département au titre du FDAL 2024, peuvent accompagner la commune dans le financement d'un matériel d'entretien des sentiers et des voies de type tracteur d'occasion, équipé d'une épareuse neuve.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Coût estimé d'un ensemble tracteur/Epareuse : 89 250 € HT

(Tracteur d'occasion : 40 000 € HT- Epareuse neuve : 49 250 € HT)

Aides sollicitées :

Aide de l'État (DETR) :	15 000 €	(16.81 %)
Aide du Département (FDAL) :	25 000 €	(28.01 %)
Autofinancement commune :	49 250 € HT	(55.18 %)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de matériel de voirie.
- et **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'État à travers la DETR 2024, mais aussi du Département au titre du FDAL 2024 selon le plan de financement décrit ci-dessus.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 11 décembre 2023**

Le Maire,
Louis MARETTE



Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER